

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2023  
Mise en ligne sur le site internet le 14/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, M. DOUCET Yann à Mme THOMAS Valérie

**Excusés** : Mme MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

**A été nommé secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

**D23\_021 – Modification de l'autorisation de programme - crédits de paiement pour l'opération "Création STEP et extension réseau assainissement"**

Vu la délibération D21\_013 du 6 avril 2021 créant une autorisation de programme pour la création STEP et extension réseau assainissement ;

Vu la délibération D22\_018 du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant modification de l'autorisation de programme pour la création STEP et extension réseau assainissement ;

Considérant l'état de cette autorisation au 31/12/2022 ;

Pour mémoire AP votée y compris les ajustements	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	Reste à financer
2 340 800 €	-80 966.95 €	2 259 833.05 €	4 832.05 €	1 000 000 €	457 541.73 €	1 797 459.27 €

Considérant :

- Les montants TTC définitifs restant à payer :
  - Maitrise d'œuvre : 40 968.84 €
  - Extension du réseau assainissement
    - Travaux : 129 556.42 €
    - Bitume : 9 125.00 €
    - Poste de relevage : 32 744.50 €
    - Contrôle : 8 644.80 €
    - Mission SPS : 168.00 €
    - Contrôle de chaussée : 1 916.16 €
  - Station d'épuration
    - Etude géotechnique : 2 166.00 €
    - Mission contrôle technique : 4 140.00 €
    - Mission SPS : 3 120.00 €
- Les montants prévisionnels suivants :
  - Actualisation maitrise d'œuvre : 4 000.00 €
  - Extension du réseau assainissement
    - Actualisation travaux : 6 500.00 €
    - Branchement fluide : 4 000.00 €
  - Station d'épuration
    - Travaux : 1 312 680.00 €
    - Etudes : 15 000.00 €

Le montant total prévisionnel restant à payer est de 1 574 729.72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de réviser l'autorisation de programme de la façon suivante :

Exercice	2023	2024
Crédits de paiement		
Crédits ouverts	757 541.73 €	274 729.72 €
Report	542 458.27 €	
Crédits nouveaux		

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/04/2023  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,  
Mme THIROT Sylvie

